

CHSCT des DDI du 27 septembre 2016

DECLARATION LIMINAIRE

C'est aujourd'hui la 3^{ème} réunion du CHSCT des DDI, après une première séance consacrée à son installation et une 2^{ème} réunion qui a défini sa feuille de route.

L'UNSA continue de se féliciter de la création de cette instance de dialogue social qui revêt une importance toute particulière pour la santé et les conditions de travail des agents affectés dans ces services interministériels.

Pour autant, compte tenu justement de ces enjeux, la construction de l'ordre du jour doit permettre d'approfondir les sujets retenus, dans le cadre des pleines compétences de ce CHSCT.

L'UNSA considère ainsi que le CHSCT doit être en capacité de se prononcer sur des sujets aboutis et suivant un calendrier logique, par exemple, une présentation du bilan social présenté en CHSCT avant le CT.

Pour tous les points à l'ordre du jour, y compris ceux présentés en information, l'UNSA rappelle que des documents de travail doivent être communiqués en amont du CHSCT.

C'est pour l'UNSA à ces conditions qu'un dialogue social réel s'installera au sein de cette instance, au bénéfice de tous les agents.

L'UNSA est satisfaite que le cycle des réunions du chantier RH/DDI ait débuté. Il recouvre des thématiques propres au CHSCT qui devra donc se prononcer sur leurs constats et propositions.

Ces groupes de travail RH doivent utiliser le bilan social présenté ce jour comme un outil de travail.

Sur le bilan social plus particulièrement, l'UNSA souhaite mettre l'accent sur les constats de carence en matière d'acteurs et d'outils de prévention.

L'UNSA constate également des insuffisances réglementaires dans la tenue des instances et la mise en œuvre des dispositions du décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la Fonction Publique.

Pour l'UNSA, il faut plus d'informations, de formation et de sensibilisation aux problématiques de santé et de sécurité au travail, incluant les RPS.

Le bilan social est une photographie des DDI. En ce sens, il doit être un outil de dialogue social et de prospective pour l'ensemble des discussions concernant les agents.

Concernant le télétravail, l'UNSA regrette que ce chantier soit effectivement ouvert après que certains ministères aient déjà publié leur arrêté.

L'UNSA rappelle qu'elle avait demandé que ce dossier soit évoqué plus en amont pour permettre une meilleure cohérence.

Pour l'UNSA, le télétravail en DDI devra pouvoir bénéficier au plus grand nombre d'agents. Elle restera vigilante à la rédaction finale de l'arrêté et la prise en compte de ses observations afin de lever les freins qui iraient à l'encontre de cet objectif.

Au-delà même de l'arrêté, nous serons attentifs à la régularité de sa mise en œuvre et demandons une circulaire d'application précise. Un bilan annuel devra être présenté fin 2017.

Quant à l'organisation du temps de travail dans les DRDJSCS, l'UNSA rappelle que les agents concernés, que ce soit sur la partie régionale ou départementale, ne doivent pas, sous prétexte d'harmonisation, être perdants par rapport à leur situation antérieure.

Les observations des organisations syndicales, déjà exprimées sur le sujet, notamment par l'UNSA, organisation majoritaire dans les ministères chargés des affaires sociales, doivent être prises en compte afin d'éviter de futures crispations dans les services et dans l'exercice du dialogue social.

C'est bien un dialogue social construit, efficace et sincère que l'UNSA entend mener dans le cadre de ce CHSCT des DDI.